



Gran Fondo Col de la Loze Règlement de l'épreuve.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve **Gran Fondo Col de la Loze**, ci-après l'Évènement, est une épreuve cycliste sur route de type cyclo sportive organisée par la ville de Brides-les-Bains, ci-après l'Organisateur, le dimanche 13 juillet 2025.

L'Évènement comporte au choix :

- un parcours de 117 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze surnommé L'Ultimate Col de la Loze – **Départ à 7h15.**
- un parcours de 53 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze surnommé Col de la Loze by Méribel – **Départ à 7h30.**
- un parcours de 46 km au départ de Brides-les-Bains avec arrivée au sommet du Col de la Loze par Courchevel surnommé Col de la Loze by Courchevel – **Départ à 7h30.**
- un parcours de 30 km de type randonnée-loisirs avec départ et arrivée de Brides-les-Bains en passant par la montée des Frasses et Bozel surnommé Les Frasses by Brides-les-Bains – **Départ à 8h.**

L'Évènement est ouvert exclusivement aux personnes de plus de 18 ans pour le format 117 km. Pour le 53 et 46 km, possibilités pour les mineurs de 16 à 18 ans. Pour le 30 km, possible dès 14 ans mais participation obligatoire avec une personne adulte pour des raisons de sécurité.

Il faut obligatoirement joindre à votre formulaire d'inscription une photocopie de la licence 2025 pour les licenciés possédant une licence FFC – FFTri – FSGT – UFOLEP avec visa médical de pratique de la compétition.

Les autres participants devront joindre à leur inscription un certificat médical de non contre-indication justifiant de la pratique du vélo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve. Ou l'attestation de Santé valable 4 mois qui peut être générée gratuitement sur le site de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'UCI ou l'attestation de Santé (FFC) de moins de 4 mois. Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise ou espagnole.

Les participants mineurs au moment de l'Évènement devront fournir en plus du certificat médical ou de la licence club une autorisation parentale leur permettant de participer à l'épreuve 46 et 53 km pour les cyclistes ayant entre 16 et 18 ans et au 30 km pour les cyclistes de 14 à 18 ans.



Article 2 : Frais et Modalités d'inscriptions à L'Évènement.

Inscription format 117 km : **80 euros** pour toute inscription enregistrée avant le 11 juillet 2025 à 23h59 sur le site coldelalozebyblb.com et 90 euros pour une inscription le 12 et 13 juillet 2025 directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

Inscription format 53 km et 46 km : **60 euros** pour toute inscription enregistrée avant le 11 juillet 2025 à 23h59 sur le site coldelalozebyblb.com et 70 euros pour une inscription le 12 et 13 juillet 2025 directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

Inscription format 30 km : **30 euros** pour toute inscription enregistrée avant le 11 juillet 2025 à 23h59 sur le site coldelalozebyblb.com et 30 euros pour une inscription le 12 et 13 juillet directement sur site : salle Dova – route du chanoine Joly – 73570 Brides-les-Bains.

Les licenciés FFC bénéficieront d'une réduction de 5 € sur le tarif d'inscription en ligne et ce donc avant le 11 juillet 2025 23h59.

L'inscription se fait sur le site coldelalozebyblb.com . De manière exceptionnelle il est possible d'envoyer son inscription par courrier postal avant la date du samedi 5 juillet 2025, cachet de la Poste faisant foi, en précisant bien ses coordonnées personnelles ainsi qu'une adresse mail et en ajoutant un certificat médical (à défaut d'un numéro de licence comme indiqué précédemment) et le chèque d'un montant correspondant à l'ordre Mairie de Brides-les-Bains. Le courrier est envoyé à l'adresse suivante : Mairie de Brides-les-Bains – Cyclo Gran Fondo Col de la Loze - 1, place du Centenaire - 73 570 Brides-les-Bains.

L'inscription est ferme et définitive, toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Les participants recevront une confirmation par Email de la prise en compte de leur inscription et de la validation ou du rejet du document de type certificat médical ou licence sportive servant de validation médicale à la pratique du cyclisme en compétition.

Les participants se verront proposer de réaliser une montée chronométrée à Pralognan-la-Vanoise, la veille, soit le samedi 12 juillet entre 13h et 15h. Toutes les modalités sont précisées sur le site coldelalozebyblb.com.

Article 3 : Nombre maximal de participants

Pour des raisons d'organisation et de sécurité le nombre total de participants sur l'ensemble des quatre parcours est limité à mille, 1000, participants.

En cas d'une demande dépassant ce nombre seuls les mille premiers demandeurs seront acceptés et se verront attribuer un dossard – plaque de cadre.

Article 4 : Retrait des dossards/ plaques de cadre

Le retrait des plaques de cadre se fera le samedi 12 juillet 2025 de 12h15 à 19h et le dimanche 13 juillet de 5h à 6h45 pour le parcours 117 km, de 5h30 à 7h pour les parcours 53 et 46 km et de 7h à 7h45 pour le parcours 30 km à la salle La Dova rue du Chanoine Joly à Brides-les-Bains - 73570. Une pièce d'identité ainsi que le mail de confirmation d'inscription sera demandé au moment du retrait de la plaque de cadre.



Article 5 : Cadeau participants

Est notamment inclus dans l'inscription, un **maillot cycliste** personnalisé Gran Fondo Col de la Loze. Chaque participant devra choisir la taille de ce dernier lors de son **inscription et cette dernière ne pourra être changée le jour de retrait de la plaque de cadre/du dossard**. Les participants inscrits avant le 8 mai 2025 pourront bénéficier de leur maillot le jour de l'épreuve, pour les autres le stock supplémentaire commandé par l'organisateur sera attribué suivant l'ordre chronologique d'inscription en ligne. En dernier recours, le maillot sera adressé par colis au participant moyennant le règlement des frais d'envois postaux ou à retirer directement à la Mairie de Brides-les-Bains.

Libre au participant de porter ou non ce maillot lors de l'événement.

Article 6 : Route non privative

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction. Rouler à droite, contrôler et adapter sa vitesse, rester maître de sa trajectoire. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route d'un participant.

Tout participant étranger s'engage à avoir pris connaissance avant le départ du code de la route français

(https://codedelaroute.io/?gclid=EAlaIQobChMI3Mv9lvOr6gIVWfBRCh3ziQpJEAAAYASAAEgL9gfD_BwE) et à en respecter les règles.

Article 7 : Sécurité

L'Organisateur met en place un service de sécurité avec des signaleurs piétons et motos. Ils sont là pour faciliter le passage mais en aucun cas pour privatiser la route. Les voitures suiveuses personnelles sont interdites. Il est à préciser que l'accès au col de la Loze (+/-7 derniers kilomètres) est interdit à tout véhicule motorisé. Tout contrevenant s'expose à une contravention.

Pour des raisons de sécurité aucune descente du col de la Loze ne sera autorisée du côté de Méribel une fois l'épreuve terminée. Toutes les descentes de participants après avoir complété les parcours devront se faire côté Courchevel. Des signaleurs seront disposés au sommet du col et sur la descente. Les participants devront respecter les consignes que ceux-ci pourront leur donner de manière à respecter leur propre sécurité ainsi que celle des participants qui seront toujours dans la montée.

Article 8 : Chronométrage & classement :

Un diplôme pourra être téléchargé sur le site du prestataire qui assurera le chronométrage de l'épreuve.

- Parcours 117km :

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **6h**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **6h45**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **8h**



- Parcours 53km :

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **3h15**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **3h45**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **4h30**

- Parcours 46 km :

Diplôme Or :

Temps réalisé inférieur à **3h**

Diplôme Argent :

Temps réalisé inférieur à **3h30**

Diplôme Bronze :

Temps réalisé inférieur à **4h15**

- Parcours 30 km et catégorie Vélos à Assistance Électrique :

Classement par catégorie d'âge – Classement VAE spécifique.

A signaler, que sur le 117km, une fois l'ascension du col de la Loze côté Meribel réalisée, la redescente par le côté Courchevel et jusqu'au rond-point du Carrey sera neutralisée pour assurer la sécurité des coureurs.

Article 9 : Podium – Prize Money

L'organisateur mettra en place des podiums pour chacune des courses proposées. Les modalités seront présentées sur le site de l'événement.

Il est à noter que sur le parcours du 117km, exclusivement, un système de prize money sera mis en place pour les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes (temps scratch) et selon le barème suivant : 1^{ère} place : 200 €, 2^{ème} place : 150 €, et 3^{ème} place : 100 €.

Ces sommes seront obligatoirement remises en main propre le dimanche 13 juillet 2025.



Article 10 : Matériel obligatoire, recommandé et interdit sur le parcours

OBLIGATION :

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'évènement, chaque participant doit se présenter au départ avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'évènement ;
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation).

INTERDICTION :

Pour assurer la sécurité des Participants, il est formellement interdit de participer à l'évènement avec

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète ») ;
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ;
- Un vélo non homologué par la F.F.C.

Aussi, les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés, notamment les voitures suiveuses personnelles, sont formellement interdits sur le parcours.

RECOMMANDATION :

Pour pallier les défaillances techniques, il est recommandé de partir avec un kit de réparation avec 2 chambres à air ou une bombe anti-crevaisin spécifique boyau ou tubeless ainsi qu'une pompe pour faire face aux crevaisons.

Dans le cadre de la montée du Col de la Loze il est conseillé d'être équipé d'un développement comportant un petit plateau de 34 et un pignon de 32 à minima.

Article 11 - Barrières horaires :

De manière à garantir la meilleure organisation possible et la mise en place d'un dispositif de sécurité le plus à même d'accompagner les participants, des barrières horaires sont mises en place :

- Parcours 117 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- 1er passage au ravitaillement du Col de la Loze après la montée côté Méribel : **4h30 après l'heure de départ** soit 11h45 pour un départ à 7h15.
- Ravitaillement de Courchevel Moriond : **8h après le départ** soit 15h15 pour un départ à 7h15.

Calcul sur la base moyenne de 12 – 13 km/h.

- Parcours 53 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- Ravitaillement de Brides-les-Bains : **3h après le départ** soit 10h30 pour un départ à 7h30.
- Ravitaillement du carrefour des pistes à Méribel : **5h30 après le départ** soit 13h00 pour un départ à 7h30.

Calcul sur la base moyenne de 11-12 km/h.



- Parcours 46 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

- Ravitaillement de Courchevel Moriond : **3h après le départ** soit 10h30 pour un départ à 7h30.

Calcul sur la base moyenne de 11 km/h.

- Parcours 30 km :

Les participants se doivent de respecter les barrières horaires ainsi définies :

Ravitaillement de Montagny : **2h30 après le départ** soit 10h30 pour un départ à 8h.

Les barrières horaires sont mises en place pour garantir une plus grande sécurité et le meilleur accompagnement et encadrement possible des coureurs. Notre priorité est d'assurer la sécurité de tous et toutes sur l'ensemble des parcours proposés.

Article 12 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant, des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser.

Le respect de l'environnement étant l'une des préoccupations majeures de l'organisateur, vous êtes informés que l'organisateur disqualifiera tous les participants jetant leurs déchets en dehors des zones délimitées pour ce faire.

Article 13 - Respect des sas de départ

Des sas de départ peuvent être mis en place afin de réguler les départs lors de la course et de respecter et d'organiser le flux des participants selon les différents parcours proposés.

L'organisateur a mandaté toutes personnes de l'organisation (bénévoles, employés de la ville de Brides-les-Bains) présentes sur la zone départ afin de faire respecter les sas de départ attribués à chacun. Tout participants refusant d'entrer dans le sas de départ qui lui a été attribué sera automatiquement disqualifié.



Article 14 - CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas il suffit de nous écrire à l'adresse suivante : Marie de Brides-les-Bains Gran Fondo Col de la Loze – Place du Centenaire- 73570 Brides-les-Bains en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard en nous indiquant ne plus vouloir être sollicité par ces communications et autres démarches commerciales.

Article 15 - Modification, Report, Annulation

Si les circonstances l'exigent l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil et par la jurisprudence française, l'Organisateur décidera, en fonction des circonstances, d'une éventuelle compensation. Cette compensation sera strictement limitée à l'inscription automatique au même évènement lors de l'année suivante sans frais supplémentaire, au report de l'évènement à une autre date ou au remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier. Le choix de cette compensation relève exclusivement de la décision de l'Organisateur. Tout autre préjudice prétendument subi par le Participant autant d'un point de vue matériel qu'et / ou immatériel est expressément exclu de toute possible compensation.

Dans le cas spécifique en 2024 d'une obligation de confinement imposée par le gouvernement français ou d'un arrêté préfectoral décidé par le préfet ou d'un arrêt municipal en raison d'une pandémie de type coronavirus il sera procédé au remboursement du montant d'engagement à l'évènement en dehors des frais d'inscription.



Article 16 – Assurance et Limite de Responsabilité :

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'évènement Gran Fondo Col de la Loze. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à un tiers pendant le déroulement de l'évènement sous réserve des conditions des polices d'assurance du Participant. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE.

Il appartient aux Participants de se garantir en dommage et responsabilité physique et matériel : ni l'Organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le Participant, le matériel et les équipements des Participants notamment en cas d'accident, de chute ou de vol. Il incombe à chaque Participant de s'assurer.

Une assurance individuelle accident peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Dommage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Le Participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'évènement. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mise en place pendant l'évènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque Participant.

Article 17 - UTILISATION D'IMAGES

Image du participant :

L'évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'évènement Gran Fondo Col de la Loze (ci-après son Image), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'évènement soit le 13 juillet 2035. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.



A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le Participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image.

Le Participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera notamment accessible sur le site mettant en avant l'évènement. Concernant le site de l'Évènement, le Participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossier.

Images de l'évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'évènement, par le participant, captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'évènement.

Prises d'images aériennes :

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'évènement, un ou des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs ;
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

Article 18 : Données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées par les Participants (ci-après les Données) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est l'entité responsable du traitement de ces données ainsi que les sociétés sous-traitantes éventuelles.

A l'issue de l'Évènement, les informations liées à la prestation sportive du Participant notamment le résultat, les photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Organisateur et le cas échéant, le site du prestataire photo/et ou vidéo de l'Organisateur. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout media.



Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'organisateur à l'adresse dir.slc@mairie-brideslesbains.fr en amont de l'évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Publication des Résultats :

En choisissant de participer à l'Évènement, les Participants reconnaissent que leur évolution sur le parcours sera accessible sur le site de l'Évènement, les puces de chronométrage permettant de détecter vos passages sur les tapis de chronométrage.

Le Participant reconnaît que tout utilisateur d'internet est susceptible de pouvoir vous suivre, en renseignant votre nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

Durée de conservation des données : Les données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Évènement. A l'issue de cette durée de conservation, la ville de Brides-les-Bains procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

Article 19 – Tarification

Les tarifs de participation aux différents formats proposés par l'Évènement sont précisés à l'Article 2 du présent Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarif privilégié pendant une période donnée.

Article 20 : COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES

L'Organisateur de l'Évènement Gran Fondo Col de la Loze est la mairie de la commune de BRIDES-LES-BAINS dont l'adresse est 1, place de la Conférence – 73571 BRIDES-LES-BAINS représentée par son maire, Mr PIDEIL Bruno. L'éditeur du site <https://www.coldelalozebyblb.com> est la Mairie de Brides-les-Bains. Tel. : 04 79 55 21 55



Article 21 : Litige, Médiation, et droit applicable

Toute réclamation née pendant l'Évènement devra être notifiée par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante :

dir.slc@mairie-brideslesbains.fr ou par

courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Brides-les-Bains, Gran Fondo Col de la Loze, 1 place du Centenaire 73571 BRIDES-LES-BAINS, FRANCE.

Toute réclamation doit être portée à la connaissance de l'Organisateur dans un délai de 3, trois, mois suivant la date de l'Évènement, soit au plus tard le 13 octobre 2025. Toute réclamation reçue au-delà de ce délai sera considérée comme prescrite.

L'Organisateur s'engage alors dans un délai respectable à répondre par écrit à toute réclamation ainsi formulée par le Participant.

Dans le cas où aucun accord ne pourrait être trouvé, toute litige entre les parties sera soumis à la compétence exclusive du tribunal français civil compétent et à l'application exclusive du droit français

Acceptation du présent Règlement de l'Évènement :

Le participant déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement au moment de l'inscription et des modalités cités ci-dessus.







Gran Fondo Col de la Loze

Rules of the Event

Article 1: Conditions for Participation

The Gran Fondo Col de la Loze (hereinafter referred to as "the Event") is a road cycling race of the cyclosporitive type organized by the town of Brides-les-Bains (hereinafter referred to as "the Organizer") on Sunday, July 13, 2025.

The Event offers the following options:

- A 117 km route starting from Brides-les-Bains and finishing at the summit of the Col de la Loze, called *L'Ultimate Col de la Loze*. Start time: 7:15 AM.
- A 53 km route starting from Brides-les-Bains and finishing at the summit of the Col de la Loze, called *Col de la Loze by Méribel*. Start time: 7:30 AM.
- A 46 km route starting from Brides-les-Bains and finishing at the summit of the Col de la Loze via Courchevel, called *Col de la Loze by Courchevel*. Start time: 7:30 AM.
- A 30 km leisure ride starting and finishing in Brides-les-Bains, passing through Les Frasses and Bozel, called *Les Frasses by Brides-les-Bains*. Start time: 8:00 AM.

The Event is open exclusively to individuals over the age of 18 for the 117 km format. For the 53 km and 46 km formats, minors aged 16 to 18 may participate. For the 30 km route, participants as young as 14 years old are allowed, provided they are accompanied by an adult for safety reasons.

Participants must attach a copy of their 2025 license to their registration form if they hold an FFC, FTri, FSGT, or UFOLEP license with a medical endorsement for competitive sports. Other participants must include a medical certificate, issued within the last year, certifying no contraindication for competitive cycling. Or the Health certificate valid for 4 months which can be generated free of charge on the website of the French Cycling Federation (FFC).

Foreign participants are required to provide a medical certificate or a competition license issued by a federation affiliated with the UCI. The certificate must be dated, signed, and verifiable by the issuing physician. If the physician is based abroad, the certificate must be in French, English, or Spanish.

Minors must also provide parental authorization to participate in the 46 km and 53 km routes (ages 16–18) or the 30 km route (ages 14–18).

Article 2: Registration Fees and Procedures

- **117 km format:** €80 for registrations completed by July 11, 2025, at 11:59 PM via coldelalozebyblb.com; €90 for on-site registrations on July 12 and 13, 2025, at Salle Dova, Route du Chanoine Joly, 73570 Brides-les-Bains.
- **53 km and 46 km formats:** €60 for registrations completed by July 11, 2025, at 11:59 PM via coldelalozebyblb.com; €70 for on-site registrations on July 12 and 13, 2025.

- **30 km format:** €30 for registrations completed by July 11, 2025, at 11:59 PM via coldelalozebyblb.com; €30 for on-site registrations on July 12 and 13, 2025.

Participants with an FFC license will receive a €5 discount for online registration before July 11, 2025.

Registrations must be submitted through coldelalozebyblb.com. In exceptional cases, registrations can be sent by mail, postmarked by July 5, 2025, including personal details, email address, medical certificate (or license), and a check made payable to *Mairie de Brides-les-Bains*. Mail to:

Mairie de Brides-les-Bains
Cyclo Gran Fondo Col de la Loze
1, place du Centenaire
73570 Brides-les-Bains, France

Incomplete registrations will not be processed. Participants will receive an email confirmation for their registration and the validation or rejection of their medical or license document.

Participants may also partake in a timed climb in Pralognan-la-Vanoise on Saturday, July 12, 2025, between 1:00 PM and 3:00 PM. Details are available on the Event website.

Article 3: Maximum Number of Participants

For organizational and safety reasons, participation across all four routes is limited to 1,000 participants.

If registrations exceed this limit, only the first 1,000 applicants will be accepted and issued race bibs and frame plates.

Article 4: Race Bib and Frame Plate Pickup

Pickup will take place at Salle Dova, Route du Chanoine Joly, 73570 Brides-les-Bains, during the following times:

- Saturday, July 12, 2025: 12:15 PM–7:00 PM
- Sunday, July 13, 2025:
 - **117 km route:** 5:00 AM–6:45 AM
 - **53 km and 46 km routes:** 5:30 AM–7:00 AM
 - **30 km route:** 7:00 AM–7:45 AM

Participants must present an ID and their registration confirmation email when collecting their frame plates.

Article 5: Participant Gift

A custom Gran Fondo Col de la Loze cycling jersey is included with the registration.

Participants must select their jersey size during registration; changes are not allowed during

plate pickup. Registrants before May 8, 2025, will receive their jersey on race day. For others, additional jerseys will be distributed based on registration order. As a last resort, jerseys will be shipped at the participant's expense or available for pickup at the Brides-les-Bains town hall.

Wearing the jersey during the Event is optional.

Article 6: Non-Exclusive Use of the Route

Participants must strictly comply with traffic regulations under penalty of sanctions. They must ride on the right-hand side, control and adjust their speed, and maintain control of their trajectory. The Organizer will not be held liable for any accident caused by a participant's failure to respect traffic laws.

Foreign participants must familiarize themselves with French traffic regulations before the Event ([French traffic code](#)) and commit to adhering to them.

Article 7: Safety

The Organizer will provide security with pedestrian and motorcycle marshals. These marshals facilitate the passage of participants but do not have authority to close the roads. Personal follow vehicles are strictly prohibited.

Access to the Col de la Loze (approximately the final 7 km) is closed to motorized vehicles. Violators may face fines.

For safety reasons, no descent from the Col de la Loze via Méribel will be permitted after the Event. All participants must descend via Courchevel. Marshals will be stationed at the summit and along the descent route. Participants must follow the instructions of marshals to ensure their own safety and that of participants still climbing.

Article 8: Timing and Rankings

Participants will be able to download a diploma from the Event's timing provider's website, indicating their completion time and achievement level:

117 km Route

- **Gold Diploma:** Time under 6 hours
- **Silver Diploma:** Time under 6 hours 45 minutes
- **Bronze Diploma:** Time under 8 hours

53 km Route

- **Gold Diploma:** Time under 3 hours 15 minutes
- **Silver Diploma:** Time under 3 hours 45 minutes
- **Bronze Diploma:** Time under 4 hours 30 minutes

46 km Route

- **Gold Diploma:** Time under 3 hours
- **Silver Diploma:** Time under 3 hours 30 minutes
- **Bronze Diploma:** Time under 4 hours 15 minutes

30 km Route and E-Bike Category

- Rankings by age group, with a specific ranking for e-bikes.

Note: On the 117 km route, after participants complete the climb to the Col de la Loze via Méribel, the descent via Courchevel to the Carrey roundabout will be neutralized to ensure safety.

Article 9: Podium and Prize Money

Podiums will be organized for each race. Details will be published on the Event website.

For the 117 km route only, prize money will be awarded to the top three men and women in the overall ranking:

- **1st place:** €200
- **2nd place:** €150
- **3rd place:** €100

Prizes must be collected in person on Sunday, July 13, 2025.

Article 10: Mandatory, Recommended, and Prohibited Equipment

Mandatory Equipment:

To ensure safety and smooth operation of the Event, participants must bring the following:

- A rigid helmet, which must be worn throughout the Event.
- A hydration system (water bottle or hydration pack).

Prohibited Equipment:

For participants' safety, the following are strictly prohibited:

- Bicycles with any kind of extension (e.g., bar ends or "triathlon handlebars").
- Recumbent bicycles (lying on the stomach or back).
- Bicycles not approved by the FFC.

Personal follow vehicles, wheeled or motorized equipment, and other vehicles (including personal support cars) are also strictly prohibited on the route.

Recommended Equipment:

To address potential technical issues, participants are advised to carry:

- A repair kit with two spare tubes or a tubeless or tubular puncture sealant canister, and a pump.

For the Col de la Loze climb, it is recommended to use a gear setup with at least a 34-tooth chainring and a 32-tooth rear cog.

Article 11 - Time Barriers:

In order to ensure the best possible organization and the implementation of a security system that can best support participants, time barriers are put in place:

- **117 km course:** Participants must respect the following time barriers:
 - First checkpoint at the Col de la Loze aid station after the climb from Méribel: 4 hours 30 minutes after the start, i.e., 11:45 AM for a 7:15 AM start.
 - Courchevel Moriond aid station: 8 hours after the start, i.e., 3:15 PM for a 7:15 AM start.
(Calculated based on an average speed of 12–13 km/h)
- **53 km course:** Participants must respect the following time barriers:
 - Brides-les-Bains aid station: 3 hours after the start, i.e., 10:30 AM for a 7:30 AM start.
 - Méribel piste junction aid station: 5 hours 30 minutes after the start, i.e., 1:00 PM for a 7:30 AM start.
(Calculated based on an average speed of 11–12 km/h)
- **46 km course:** Participants must respect the following time barriers:
 - Courchevel Moriond aid station: 3 hours after the start, i.e., 10:30 AM for a 7:30 AM start.
(Calculated based on an average speed of 11 km/h)
- **30 km course:** Participants must respect the following time barriers:
 - Montagny aid station: 2 hours 30 minutes after the start, i.e., 10:30 AM for an 8:00 AM start.

Time barriers are implemented to guarantee greater safety and the best possible support for the runners. Our priority is to ensure the safety of everyone on all the courses.

Article 12 - Environmental Respect:

In order to respect the environment and the natural spaces crossed, it is strictly forbidden to discard waste (papers, plastic wrappers, etc.) along the course. Trash bins, and if necessary, separate recycling bins, will be provided at each aid station, and "collection zones" will be installed and marked at various points along the course. These must be used by participants. Participants must keep their waste and packaging until reaching the locations designated by the Organizer for disposal.

Since environmental respect is one of the Organizer's major concerns, you are informed that any participant discarding waste outside the designated areas will be disqualified.

Article 13 - Respect for Start Corrals:

Start corrals may be set up to regulate the race starts and to manage the flow of participants according to the various courses offered.

The Organizer has tasked all members of the organization (volunteers, municipal employees from Brides-les-Bains) present at the start area to ensure participants respect their assigned start corral. Any participant refusing to enter the assigned corral will be automatically disqualified.

Article 14 - CNIL (French Data Protection Law):

In accordance with the Data Protection and Freedom of Information Act of January 6, 1978, you have the right to access and correct your personal data. Through us, you may receive offers from other companies or associations. If you do not wish to receive these, simply write to us at the following address: Marie de Brides-les-Bains Gran Fondo Col de la Loze – Place du Centenaire – 73570 Brides-les-Bains, indicating your name, address, and preferably your bib number, stating that you no longer wish to receive these communications or other commercial solicitations.

Article 15 - Modifications, Postponement, Cancellation:

If circumstances require, the Organizer reserves the right to modify the course, the position of the aid stations and timing points, postpone the event date and/or times, stop the race in progress, cancel it, or set up an alternative route.

If the Event is canceled for reasons beyond the Organizer's control, such as a force majeure event as defined by Article 1218 of the Civil Code and French case law, the Organizer will decide, based on the circumstances, on possible compensation. This compensation will be strictly limited to automatic registration for the same event in the following year at no additional cost, the event's postponement to another date, or a partial refund of the registration fee minus any processing fees. The choice of compensation is solely at the discretion of the Organizer. Any other alleged material or immaterial damages suffered by the Participant are expressly excluded from any possible compensation.

In the specific case in 2025 of a mandatory confinement imposed by the French government, a prefectural decree, or a municipal order due to a coronavirus-type pandemic, the registration fee will be refunded, excluding any registration fees.

Article 16 – Insurance and Limitation of Liability:

Liability Insurance: In accordance with applicable laws, the organizer has subscribed to insurance covering the financial consequences of its civil liability, that of its agents, and all participants in the Gran Fondo Col de la Loze event. Regarding the civil liability of participants, the intervention of this insurance for them is limited to accidents they may cause to a third party during the event, subject to the conditions of the participants' insurance policies. This coverage will complement or, in the absence of, other insurance the participants may have. A certificate can be provided to any participant upon request.

Accident Insurance: THIS INSURANCE IS OPTIONAL BUT STRONGLY RECOMMENDED.

It is the responsibility of participants to secure coverage for physical and material damage and liability: neither the Organizer nor its insurer covers damages participants might suffer, including equipment loss, theft, or accidents. Each participant must ensure their own insurance coverage.

Individual accident insurance can be subscribed to in addition to or instead of a similar insurance, such as one included with a sports license.

Material Damage: The Organizer disclaims any liability for damage (theft, breakage, loss, etc.) to personal property of participants, even if the Organizer is overseeing their safekeeping. The participant, as the owner, expressly agrees to retain custody of their personal property during the event. This includes any damage to personal belongings left at the storage area, which may be set up during the event by the Organizer. Participants will not be able to hold the Organizer liable for any damage to their equipment. Purchasing insurance to cover these risks is the responsibility of each participant.

Article 17 – Use of Images

Participant's Image:

The event may be recorded for public communication purposes in any form (including photos, videos, etc.), on any existing or future media, in any format, for worldwide public communication, including for advertising and/or commercial purposes. Each participant expressly authorizes the Organizer, its rights holders, or assignees (including its commercial partners) to capture and reproduce, in any medium and by any means, and thus, to reproduce and display, without compensation of any kind, their name, voice, image, and more generally their performance in the Gran Fondo Col de la Loze event (hereafter referred to as their "Image"), for a period not exceeding ten (10) years after the event date, i.e., until July 13, 2035.

Participants expressly authorize the Organizer to grant sublicenses to event partners for the commercial and advertising exploitation of their Image.

For this purpose, each participant irrevocably authorizes the Organizer, its rights holders, and assignees (including its commercial partners) to make any modifications, additions, deletions, or changes deemed necessary for the use of their Image as described above. They may also combine their Image with any signatures, catchphrases, slogans, captions, trademarks, distinctive signs, legal notices, visuals, and generally any elements chosen by the Organizer for communication materials.

The Participant guarantees that they are not bound by any exclusive contract related to the use of their image.

The Participant is informed and agrees that their participation in the Event implies the capture of their image by the Organizer's official service providers. Their image, captured in photo and/or video format, will be accessible on the event's website.

Regarding the Event's website, the Participant agrees that they may be identified by any internet user who enters their name, surname, and/or bib number.

Event Images:

Any fixed and/or moving image or video sequence of the event captured by the participant during the event must be used solely for personal purposes and cannot, under any circumstances, be exploited for promotional and/or commercial purposes outside the event.

Aerial Image Capture:

Participants are informed that:

- Drones may be used on the event day for filming purposes.
- Participants may be located, during part or all of their participation, within thirty (30) meters of these aerial vehicles.

- If necessary, safety instructions will be provided and must be strictly followed.

Article 18 – Personal Data

In general, the personal data provided by participants (hereafter referred to as "Data") is intended for the authorized personnel of the Organizer, which is the entity responsible for processing this data, as well as potential subcontracting companies.

After the event, information related to the participant's performance, including results, photos, and videos, will be published on the Organizer's website and, if applicable, the website of the photo and/or video service provider of the Organizer. Your results, along with your name, surname, and region, may be published by any media outlet.

If you wish to oppose such publication for legitimate reasons, you must communicate this decision to the Organizer at the email address dir.slc@mairiebrideslesbains.fr before the event and no later than thirty (30) days before it, so that appropriate measures can be taken.

Publication of Results:

By choosing to participate in the Event, participants acknowledge that their progress on the course will be accessible on the Event website, with timing chips detecting their checkpoints. The participant acknowledges that any internet user may track their progress by entering their name and/or surname and/or bib number.

Data Retention:

The data will be retained for three years after the end of the Event. After this retention period, the city of Brides-les-Bains will archive the data for the longest legally applicable retention period for this type of service. Access will then be strictly limited to legal or judicial purposes.

Article 19 – Pricing

The participation fees for the various event formats are specified in Article 2 of these regulations. The Organizer reserves the right to offer exceptional promotions outside the indicated price ranges, giving participants the opportunity to benefit from discounted rates during a specified period.

Article 20 – Organizer's Contact Information – Legal Notices

The Organizer of the Gran Fondo Col de la Loze event is the town hall of Brides-les-Bains, located at 1, Place de la Conférence – 73571 Brides-les-Bains, represented by its mayor, Mr. Bruno PIDEIL. The website publisher is the Brides-les-Bains town hall. Tel: 04 79 55 21 55

Article 21 – Disputes, Mediation, and Applicable Law

Any claim arising during the event must be submitted in writing, in French or English, including the participant's name, surname, and bib number, and sent to the Organizer's headquarters by email at dir.slc@mairie-brideslesbains.fr or by mail to:

Mairie de Brides-les-Bains, Gran Fondo Col de la Loze, 1 Place du Centenaire, 73571 Brides-les-Bains, France.

Any claim must be submitted to the Organizer within three (3) months following the event, i.e., no later than October 13, 2025. Any claim received after this period will be considered time-barred.

The Organizer commits to responding in writing to any claim made by the participant within a reasonable timeframe.

If no agreement can be reached, any dispute between the parties will be subject to the exclusive jurisdiction of the competent French civil courts and the exclusive application of French law.

Acceptance of these Event Regulations:

By registering, the participant declares that they have read and accepted the regulations and conditions outlined above.